

# Accords bilatéraux

## Accords bilatéraux<sup>1</sup>

### *Coopération en matière d'usages pacifiques de l'énergie nucléaire*

- Bangladesh et Fédération de Russie : Protocole d'accord sur la coopération dans le domaine de l'énergie nucléaire.
- Émirats Arabes Unis et Japon : Accord sur la coopération nucléaire civile.
- Émirats Arabes Unis et États-Unis : Accord sur la coopération en matière d'utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire.
- France et Italie : Accord sur la coopération dans le domaine de l'énergie nucléaire.
- France et Tunisie : Accord sur le développement de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques.
- Inde et Kazakhstan : Protocole d'accord sur la coopération en matière d'énergie nucléaire à usage civil.
- Inde et Fédération de Russie : Accord sur la coopération nucléaire civile.
- Italie et Japon : Protocole d'accord sur le développement en matière d'énergie nucléaire.
- Japon et Jordanie : Protocole de coopération sur l'introduction de l'énergie nucléaire en Jordanie.
- Japon et Fédération de Russie : Accord sur la coopération en matière d'usages pacifiques de l'énergie nucléaire.
- Nigéria et Fédération de Russie : Protocole d'accord sur l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire.
- Oman et Fédération de Russie : Protocole d'accord sur les usages pacifiques de l'énergie nucléaire.

### *Coopération dans le domaine de l'extraction et de la production d'uranium et de la fourniture de combustible nucléaire*

- Chine et Kazakhstan : Accord visant à accroître la coopération dans le domaine de l'extraction de l'uranium et les projets de coopération à long terme en matière nucléaire.
- Fédération du Russie et Ukraine : Accord garantissant la fourniture de combustible nucléaire à l'Ukraine pour la période 2009-2010.

---

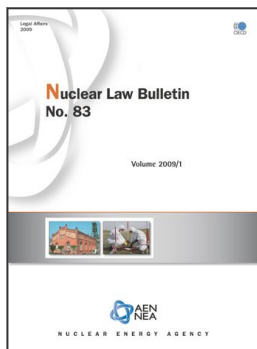
1. Ce qui suit est une liste sélective des accords bilatéraux conclus au cours de l'année 2009 et portés à notre connaissance en grande partie par le biais des médias d'information : *World Nuclear News and NucNet News in Brief*.

### *Coopération relative à une installation nucléaire ou un équipement nucléaire*

- Brésil et France : Accord de coopération sur le développement de systèmes de propulsion nucléaire pour les sous-marins militaires.
- Canada et Jordanie : Accord par lequel le Canada s'engage à assister la Jordanie dans la construction de centrales nucléaires de production d'électricité et de désalinisation.
- Jordanie et Fédération de Russie : Accord portant sur l'assistance à la Jordanie dans la construction de centrales nucléaires de production d'électricité et de désalinisation.

### *Coopération pour la formation*

- Mongolie et Fédération de Russie : Protocole d'accord relatif à la formation de spécialistes en matière nucléaire.



Extrait de :  
**Nuclear Law Bulletin**

Accéder à cette revue :  
<https://doi.org/10.1787/16097378>

**Merci de citer cet article comme suit :**

OCDE/Agence pour l'énergie nucléaire (2009), « Accords bilatéraux », *Nuclear Law Bulletin*, vol. 2009/1.

DOI: [https://doi.org/10.1787/nuclear\\_law-v2009-art9-fr](https://doi.org/10.1787/nuclear_law-v2009-art9-fr)

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à [rights@oecd.org](mailto:rights@oecd.org). Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) [info@copyright.com](mailto:info@copyright.com) ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) [contact@cfcopies.com](mailto:contact@cfcopies.com).